

Terre, espace et astronomie

Concours de dessin 2021

Règlement du concours

Article 1 : Objet du concours

L'Association les Amis de la Cité de l'espace, en partenariat avec la Cité de l'espace, organise à partir du 7 juillet 2021 un concours de dessin intitulé « Terre, espace et astronomie ».

Le concours s'adresse aux dessinateurs non professionnels, amateurs d'espace et d'astronomie. Le présent règlement et ses éventuelles mises à jour sont disponibles jusqu'à la fin du concours sur le site Internet des Amis de la Cité de l'espace :

<https://www.amis-cite-espace.org/articles/77824-terre-espace-et-astronomie-lancement-du-concours-de-dessin-2021>

Article 2 : Présentation du concours

Trois catégories sont proposées :

- **Terre** : atmosphère, climat, la Terre vue de l'espace, etc.
- **Espace** : fusées, satellites, vaisseaux spatiaux, rovers, habitats, vols habités et astronautes (à bord d'une station spatiale, sur la Lune, sur Mars ou ailleurs), etc.
- **Astronomie** : planètes, étoiles, galaxies, astéroïdes, etc.

Dans chaque catégorie, chaque participant peut laisser libre cours à son imagination. Il peut soumettre jusqu'à trois dessins dans les catégories de son choix (**trois dessins au total**), par exemple 2 en catégorie 2 et 1 en catégorie 3).

La technique et le style de dessin sont libres, incluant crayon, stylo, encre, feutres, crayons de couleur, aquarelle, fusain, pastels et outils numériques. Les dessins peuvent également être des pages de bandes dessinées ou de mangas.

Le dessin original pourra être sur papier ou un format numérique ou une combinaison des deux. Les candidats devront envoyer une version scannée de leurs œuvres.

Article 3 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les dessinateurs amateurs, quel que soit leur âge. La participation est libre et gratuite. L'inscription avant la date limite d'inscription est obligatoire. Les mineurs doivent avoir une autorisation parentale qui pourra être demandée par les organisateurs.

Les membres des instances statutaires (bureau, conseil d'administration) et les salariés des organisateurs, les membres du jury ainsi que leur famille directe ne sont pas autorisés à participer. Leurs adhérents sont libres de participer.

Les candidats doivent certifier :

- 1) qu'ils ne sont pas dessinateurs professionnels,
- 2) que les œuvres présentées sont originales et n'enfreignent aucun copyright ou droit d'auteur,
- 3) que les personnes représentées et reconnaissables ont donné leur accord,
- 4) que les dessins ont été réalisés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 17 octobre 2021. Les candidats ne peuvent pas présenter d'œuvres ayant déjà été primées dans un autre concours.

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation totale du présent règlement et de ses évolutions éventuelles.

Article 4 : inscription

Le dépôt en ligne d'un bulletin d'inscription donnant nom, prénom, âge, adresse postale, adresse de messagerie se fait à l'adresse suivante :

<https://www.eventbrite.fr/e/billets-concours-de-dessin-terre-espace-et-astronomie-162555145817>

Les participants indiquent également comment ils ont été informés de l'existence du concours. Ils doivent explicitement mentionner la phrase suivante :

« J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'en accepte intégralement les termes. Je certifie que je respecte les conditions de l'article 3. J'autorise l'utilisation de mes données personnelles strictement nécessaires à la gestion de ma participation au concours. Je peux demander à tout moment la rectification ou l'arrêt définitif de l'enregistrement de ces données par un simple courriel. J'ai noté que cette demande formulée avant la remise des prix mettrait fin à ma participation. »

Les mineurs doivent certifier avoir une autorisation parentale qui pourra leur être demandée pour confirmer leur inscription.

Un accusé de réception donnant un n° de participant confirmera l'inscription. **Seules, les inscriptions reçues avant le 30 septembre 2021 à minuit (heure de Paris) seront prises en compte.**

Article 5 : Envoi des œuvres (dessins)

Après inscription, **le participant doit transmettre son ou ses œuvres avant le 17 octobre 2021** (à minuit heure de Paris).

Chaque participant inscrit participe en envoyant sa création originale par courrier électronique (fichier attaché ou lien de téléchargement).

Les fichiers doivent être dans un format usuel (.bmp, .tiff, .gif, .jpeg, .png etc.), compatible avec les logiciels classiques. Si nécessaire, les organisateurs pourront demander une conversion de format.

L'objet du message doit être : Concours de dessin 2021.

Le message doit contenir obligatoirement les éléments suivants : nom et prénom, âge, adresse postale, adresse électronique, téléphone et numéro d'inscription (voir article 4).

Le participant doit indiquer explicitement la catégorie dans laquelle il souhaite candidater. Une seule catégorie est possible pour une œuvre donnée. Les organisateurs et le jury pourront lui proposer de changer de catégorie si une autre catégorie leur paraît plus adaptée. Le participant reste libre de son choix final, sauf si la catégorie souhaitée est supprimée par manque de participants.

Le message doit mentionner le texte suivant :

« J'atteste que les œuvres que je vous adresse par ce courrier sont originales, que j'en suis l'auteur et que j'en possède les droits d'exploitation sans restriction. J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'en accepte les termes. En particulier, je certifie que je remplis l'ensemble de conditions de l'article 3. »

Chaque candidat doit également fournir :

- Une courte biographie en français (environ 10 à 15 lignes).
- Un court texte en français (environ 10 à 15 lignes) présentant le contexte du ou des dessins et sa motivation de dessinateur. Ce texte sera également utilisé par le jury pour juger les candidatures. Un modèle optionnel sera envoyé à chaque participant inscrit.
- De manière facultative, une photo de l'artiste (dans la pose de son choix : de face, de dos, de près ou de loin) pour illustrer la biographie qui sera remise aux membres du jury.

Les œuvres et les documents d'accompagnement doivent être envoyés à l'adresse de messagerie suivante :

[concours-2021\(at\)amis-cite-espace.org](mailto:concours-2021(at)amis-cite-espace.org)

Il est recommandé de s'inscrire et d'envoyer les dessins et des pièces annexes avant la date limite au cas où l'envoi serait incomplet.

Aucun original ou copie ne doit être transmise par courrier postal jusqu'à l'annonce des résultats et sans demande explicite des organisateurs.

Article 6 : jury, délibération et lauréats

Le jury sera composé de membres des Amis de la Cité de l'espace, de la Cité de l'espace et de personnes indépendantes sélectionnées pour leurs compétences.

Après délibération, le Jury désignera les lauréats des prix parmi les œuvres reçues et conformes au règlement. Le cas échéant, le jury pourra demander des précisions.

Les critères de jugement porteront notamment sur la qualité technique, la valeur artistique, l'originalité, l'adéquation avec la catégorie, le texte de présentation.

Deux œuvres seront sélectionnées dans chacune des trois catégories, sauf s'il n'y a pas un nombre suffisant de candidatures de qualité. Dans ce cas, un ou plusieurs lauréats supplémentaires pourront être attribués à une autre catégorie.

Un coup de cœur du jury et un prix du public pourront être attribués. Un prix des adhérents de l'AACE sera également décerné après vote des adhérents de l'association. Un candidat ne pourra être primé qu'une seule fois (sauf pour le prix du public et le prix des adhérents qui fait l'objet d'une évaluation à part).

Les lauréats seront informés par messagerie au plus tard fin novembre. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 : prix

Les œuvres retenues par le Jury seront publiées sur le site Internet des Amis de la Cité de l'espace et sur ses réseaux sociaux.

Dans chaque catégorie, le premier prix et le second prix recevront un chèque d'une valeur de respectivement 120 euros et 60 euros et des récompenses attribuées par les organisateurs.

Selon le nombre de participants et la qualité des dessins, des prix supplémentaires et des prix spéciaux pourront être attribués à l'initiative du jury, en accord avec les organisateurs. Les participants en seront informés.

L'annonce officielle des lauréats et la remise des prix auront lieu pendant la soirée annuelle de Remise des Prix de l'Association des Amis de la Cité de l'espace à la Cité de l'espace à Toulouse en décembre 2021. Les lauréats seront invités à y assister mais devront prendre en charge leurs déplacements. Pour le prix des adhérents, les dessins seront présentés sur le site Internet de l'Association des Amis de la Cité de l'espace d'octobre à fin décembre 2021. Le vote du public, via les réseaux sociaux, est purement honorifique et ne donne pas lieu à une récompense particulière.

Dans l'éventualité où une exposition des œuvres primées serait organisée, les organisateurs demanderont aux lauréats s'ils souhaitent participer. Dans ce cas, ceux-ci devront transmettre une copie papier de l'œuvre sélectionnée par courrier postal.

Article 8 : Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les participants conservent la propriété intellectuelle de leurs créations mais accordent une licence d'utilisation gratuite aux organisateurs du concours et à leurs partenaires pour les publier sur tous leurs supports (site Internet, revue, réseaux sociaux, exposition, etc.)

Ce droit d'exploitation vaut exclusivement pour l'organisation du concours, le vote du public, la publication du palmarès et la promotion des concours suivants, pour une durée maximale de deux ans. Chaque publication, sans modification, sera créditée du nom de son auteur. Les dessins non sélectionnés ne seront publiés que pendant la durée du vote des adhérents (jusqu'en décembre 2021).

Article 9 : Protection des données personnelles

Des données personnelles sont recueillies aux seules fins de gestion de l'inscription des participants au concours et pour communiquer avec eux pendant la durée du concours. Ces informations seront traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données. Les organisateurs s'engagent notamment à ne communiquer ces informations à aucun tiers.

Il est possible à tout moment de demander l'arrêt définitif de l'utilisation et de l'enregistrement de ces données personnelles par un courriel à l'adresse suivante :

[concours-2021\(at\)amis-cite-espace.org](mailto:concours-2021(at)amis-cite-espace.org)

Ces requêtes seront traitées sous un mois et n'ont pas d'impact sur la publication des dessins.

Article 10 : Calendrier général du concours

7 juillet 2021 :	Lancement officiel du concours.
30 septembre 2021 :	Date limite pour les inscriptions.
17 octobre 2021 :	Date limite pour l'envoi des dessins.
Novembre 2021 :	Délibérations du jury. Vote des adhérents.
Décembre 2021 :	Annnonce publique des résultats et remise des prix pendant la soirée annuelle de Remise des Prix de l'association des amis de la Cité de l'espace (Toulouse, Cité de l'espace).
Début 2022 :	Publication des meilleurs dessins sur le site Internet, le blog et sur les réseaux sociaux de l'Association des Amis de la Cité de l'espace.

Article 11 : Conditions générales et modification du règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

L'interprétation de ce règlement est de la seule compétence des organisateurs. Ceux-ci se réservent le droit de modifier le règlement en cas de nécessité, par souci de clarification à la suite de questions posées par les participants inscrits ou si des prix spéciaux sont ajoutés. Les organisateurs se réservent également le droit d'annuler le concours ou de supprimer une catégorie si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant. Ils en informeront les participants au plus tôt, sans que ces faits puissent engager une quelconque responsabilité.